

COMMUNE DE CHANTESSE

COMPTE RENDU DE SEANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 05 FEVRIER 2020

Etaient Présents : Madame Isabelle ORIOL, *Maire*, Monsieur René GUINARD, Monsieur Daniel MARTIN, Madame Nathalie BESSOUD, *Adjointe*
Madame Marie-Laure GAMBIRASIO, Monsieur Bruno ESSERTIER, Monsieur Stéphane BECHU, *conseillers municipaux*

Etaient Absents : Monsieur Denis LACCHIO, Madame Marie-Hélène FONTAINE et Monsieur Olivier PEVET.

Monsieur Denis LACCHIO a donné procuration à Monsieur Daniel MARTIN

Monsieur Stéphane BECHU a été élu secrétaire de séance

Il a été vu ce qui suit :

1. Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 04 décembre 2019

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité, approuve le Compte Rendu du Conseil Municipal du 04 décembre 2019

2. Délibération : Recrutement d'un agent administratif suite à la demande de mutation de Madame GATO Patricia

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que Madame GATO Patricia, secrétaire de mairie au sein de la Commune a présenté par courrier du 10 octobre 2019 sa demande de mutation pour la mairie d'Auberives en Royans à partir du 6 janvier 2020.

Suite à cette demande de mutation, la commune doit recruter un agent administratif pour les fonctions de secrétaire de mairie.

L'offre d'emploi a été publiée sur le portail de l'emploi public territorial, sur le site de la commune de Chantesse et envoyée à toutes les communes de la SMVIC.

12 candidatures ont été reçues et 5 candidates ont été auditionnées.

La candidature de Christelle MEYNIER a été retenue.

Madame Le Maire propose de recruter Madame MEYNIER Christelle qui assurera les fonctions de secrétaire de mairie sur un contrat à durée déterminée de droit public un agent non titulaire, à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires, pour une durée de 6 mois.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires au recrutement de l'agent administratif.

3. Délibération : Augmentation annuelle des loyers des logements communaux

Madame le Maire propose à l'assemblée d'augmenter le loyer mensuel des logements communaux suivant la variation de l'indice de référence des loyers.

- Appartement de l'école (Bravo Roman Antonino) au 1^{er} juillet 2020 (indice de référence du 2^{ème} trimestre 2020)
- Appartement de la mairie (Duniaud Nicolas) au 1^{er} juillet 2020 (indice de référence du 2^{ème} trimestre 2020)
- Maison Panissiat (Beuche André) au 1^{er} décembre 2020 (indice de référence du 3^{ème} trimestre 2020)
- Appartement de la cure (Captin-Philibert Eddy) au 1^{er} février 2021 (indice de référence du 4^{ème} trimestre 2020)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité accepte cette proposition et autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour mettre en place cette augmentation des loyers.

4. Approbation du Compte de Gestion 2019

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes actions budgétaires ;

Statuant sur la validité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité déclare que le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal pour l'exercice 2019 certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2019 du budget principal.

5. Délibération : Approbation du Compte Administratif 2019

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Madame le Maire, ordonnateur, ne prend pas part au vote et sort de la salle de réunion ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité donne acte de la présentation faite du compte administratif 2019.

Le Conseil Municipal constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Le Conseil Municipal reconnaît la sincérité des restes à réaliser, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2019 du budget principal.

6. Délibération : Affectation du résultat 2019 sur le budget primitif 2020

Reporté au prochain Conseil Municipal

7. Délibération : SMVIC Proposition de prestation mutualisée fourrière animale

Madame Le Maire présente à l'assemblée qu'à la suite de la demande de plusieurs maires du territoire, le groupe SACPA propose un projet de conventionnement pour toutes les communes du territoire pour une prestation de capture et de recueil des animaux errants. La proposition financière définit un coût de prestation annuelle par commune en mutualisant des coûts avantageux en fonction du volume de communes intéressées. Si un contrat mutualisé est adopté à l'échelle de la communauté de communes, la participation de la commune pour l'année 2020 s'élèvera à 301€. Si la commune souscrit à un contrat individuel, la participation de la commune pour l'année 2020 s'élèvera à 466,98€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité souhaite adhérer à cette convention et autorise Madame Le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour

8. Délibération : Concession cimetière

Madame Le Maire expose que le cimetière devenant exigü, il a été proposé aux familles ayant plusieurs concessions d'en libérer une. Concernant la famille LENOEL, la proposition faite est en cours de négociation. Cette famille a renouvelé la concession n° 225-226 le 17 avril 2018 et souhaiterait une rétrocession des 1000€ de la concession trentenaire pour l'aider à faire réaliser le regroupement des sépultures.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité (1 *abstention* : Nathalie BESSOUD) accepte le remboursement du montant total de la concession soit 1000€ dans le cas du transfert. Et le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour cette action.

9. Questions diverses

- Pour la mise en sécurité de la voirie communale Chemin des Mollauds et Chemin des Bergers, la subvention déjà attribuée du département est de 20%. Et le dossier de subvention pour la DETR a été déposé en janvier.
- Un courrier a été adressé aux élus indiquant que des dépôts de déchets inertes et non inertes ont été constatés dans le lit du ruisseau la Pérola. Un courrier sera adressé aux propriétaires des terrains et la mairie a alerté les services compétents de l'Etat.
- La subvention pour le remplacement de l'abri bus situé au centre du village a été accordé. L'abri bus peut alors être commandé.
- Il faudrait prévoir l'éclairage de l'abri bus situé au croisement des routes de Cras et de Notre Dame de l'Osier
- Nous sommes en attente de devis pour des panneaux de signalisation pour la salle Chantessa.

La séance est close à 22h10